

Objet : INTERCOMMUNALITÉ - EPFL - projet de convention de portage entre la commune d'Aussonne et l'EPFL du Grand Toulouse - Lieu-dit Village Nord parcelles section ZB numéros 405, 406 et 407



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 22/2016 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 07 AVR. 2016
Affiché le :

L'An deux mille seize, le 05 avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 Mars 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, GARBIN, MARTIN.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. FERTE	à	Mme SUZE
Mme JOUET	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - EPFL - projet de convention de portage entre la commune d'Aussonne et l'EPFL du Grand Toulouse - Lieu-dit Village Nord parcelles section ZB numéros 405, 406 et 407

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N°13/12 du 15 mars 2012 relative à l'acquisition foncière des parcelles ZB 405, 406 et 407 d'une superficie de 4 764 m².

Cette acquisition a été formalisée en date du 22 mai 2013 par acte de Maître VIENNE, notaire à Cornebarrieu.

Considérant que la convention de portage n'a pas encore été signée à ce jour, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de portage annexé et de l'autoriser à signer la convention de portage ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de portage ci-annexé entre l'EPFL du Grand Toulouse et la commune d'Aussonne concernant un ensemble immobilier situé Lieu-dit Village Nord, cadastré section ZB numéros 405, 406 et 407 d'une superficie cadastrale de 4 764 m² ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de portage ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 06 avril 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

